



PRÉFET DE L'ARDÈCHE



Cabinet

Privas, le 22 juin 2015

Le Préfet de l'Ardèche

à

Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ardèche
Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents des Communautés de communes et d'agglomération
Messieurs les Présidents des Chambres consulaires
Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs des Services de l'Etat

En communication à Madame et Messieurs les Sous-préfets d'arrondissement

Objet : sécurité routière : interdiction du port d'écouteurs, oreillettes ou casques audio en conduisant à compter du 1^{er} juillet 2015

Le 26 janvier 2015, le ministre de l'Intérieur a annoncé 26 mesures pour une nouvelle mobilisation contre l'insécurité routière parmi lesquelles la mesure 22 **interdisant le port de tout dispositif susceptible d'émettre du son (type écouteurs, oreillettes, casques...) en conduisant un véhicule sur la voie publique.**

L'utilisation de tels appareils au même titre que le téléphone portable coupe totalement l'utilisateur de son environnement routier et diminue de manière considérable la vigilance du conducteur.

Cette mesure entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2015.

Afin de contribuer à l'information du public sur l'entrée en vigueur de cette mesure ainsi que sur son bien-fondé, je vous invite à participer largement à la campagne de communication qui est mise en place à cette occasion.

Différents outils « clé en main » (avec pour certains, possibilité d'intégrer le nom de la collectivité) sont mis à votre disposition par la délégation à la sécurité et à la circulation routière.

Ils sont accessibles sur le site de commande en ligne sur le site Internet de la DSCR et sur le site Internet de la Sécurité Routière. Ils pourraient être diffusés via vos espaces de communication (magazine papier et/ou électronique, site Internet, panneaux d'affichage ...).

Ces différents outils permettront de constituer un kit multimédia comprenant :

- des vidéos virales,
- une affiche,

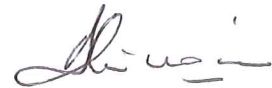
- une insertion presse,
- un ou des spots radios,
- une bannière digitale,
- une animation vidéo,
- etc.

Ce kit multimédia sera disponible à la fin du mois de juin.

Au moment où le nombre de tués sur nos routes évolue de manière tragique (14 tués à ce jour soit autant qu'à la fin du mois de juin 2014 et 12 de plus qu'à la fin du mois de juin 2013), je sais pouvoir compter sur votre investissement pour mettre un terme à cette dégradation et relayer cette campagne avec succès.

Mon service communication pref-communication@ardeche.gouv.fr se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de cette campagne de communication.

Le Préfet,



Alain TRIOLLE